

## Convocation du 31 août 2022

- Transferts de crédits
- Convention d'honoraires
- Délibération SISPAH
- Frais de scolarité
- Etude de devis
- Questions diverses

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 06 septembre 2022 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, Benoit VIELLARD, Olivier DAMY PALANGHI Mathilde, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine, Laurent MILLOT, Virginie BARATA

Sébastien THEVENOT a donné procuration à Céline LABOUROT

Absent excusé : Damien HENRY,

Absent : Anthony PINTO

Approbation du Procès-verbal du 12 juillet 2022

Nomination secrétaire de séance : Mathilde PALANGHI

#### **Transferts de crédits :**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les transferts de crédits suivants relatifs au budget communal :

- ✓ De l'article 2151 à l'article 1641 : 14 336 euros
- ✓ De l'article 6817 à l'article 6811/042 : 1 215 euros

#### **Convention d'honoraires :**

Dans le cadre d'une procédure engagée par la commune de PARCEY à l'encontre d'un administré pour infraction aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal autorise MME le Maire à conclure et signer la convention d'honoraires avec l'avocate chargée de ce dossier.

#### **Délibération SISPAH :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 4 juillet dernier le Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Âgées et Handicapées de TAVAUX a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de AUMUR et PESEUX au syndicat.

Chaque conseil municipal des communes membres doit se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de AUMUR et PESEUX au SISPAH de TAVAUX.

#### **Frais de scolarité :**

A compter de la rentrée 2021 -2022, le Conseil Municipal décide de retenir les forfaits suivants pour les élèves de DOLE scolarisés dans la commune, en tenant compte de l'accord de réciprocité conclu avec la ville de DOLE :

- Forfait pour un élève de maternelle : 630 €/année scolaire
- Forfait pour un élève en élémentaire : 283 €/année scolaire

## **Etude de devis :**

Le Conseil Municipal approuve les devis suivants :

- ✓ Maintenance SL chauffage : Pompe chaudière salle des fêtes : 585 € TTC
- ✓ Réaménagement plateforme sportive : Aj3m équipement urbain : 16 840.20 € TTC (Sous réserve de réalisation des travaux au printemps 2023)
- ✓ Aménagement cimetièrre : Colombarium, caves urne, mobilier : MUNIER : 47 394.23 € TTC
- ✓ Ecran numérique : Elancité : 5 295.60 € TTC. Le lieu d'implantation reste à définir.
- ✓ Puits perdu rue des prés : SJE : 3 250 € HT
- ✓ Puits perdu rue du Moulin : SJE : 2 850 € HT
- ✓ Reprise cailloux rue des Badenards : SJE : 2 620 € HT
- ✓ Accès cimetièrre : SJE : 6 688.80 € HT
- ✓ Trottoirs bus vers salle des fêtes : SJE : 1 524 € HT

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### - Affouage sur pied 2022/2023 :

Le Conseil municipal destine le produit des coupes (perches, brins et petites futaies et houppiers) parcelle 11r - 12r et 13 af d'une superficie cumulée de 7.36 ha à l'affouage sur pied et fixe le montant de la taxe d'affouage à 40 € par lot.

### - Assiette, dévolution et destination des coupes année 2023

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2023 non réglées des parcelles 8r, 9r 10r et des chablis et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- M. Benoit VIELLARD donne le compte rendu de la réunion de la commission bois du 30 juin.
- M. Bruno PESENTI fait part de l'effectif en baisse de l'école pour la rentrée 2022-2023 : 81 élèves.
- MME le Maire :
  - ✓ Fait part au Conseil Municipal des différents vols et différentes dégradations survenus récemment dans la commune.
  - ✓ Informe le Conseil Municipal de la résiliation du bail d'un logement communal 4 Grande Rue.
- M. PESENTI rappelle le succès du concert du 15 août dernier, malgré l'annulation du feu d'artifice. Une réflexion est engagée pour une date de report.
- Le 7 octobre à 20 h 30 aura lieu, à la salle des fêtes, la projection d'un film sur la ligne de démarcation. Ouvert à tous

Séance levée à 23 h 50.

Le Maire,  
Céline LABOUROT

La Secrétaire,  
Mathilde PALANGHI